

## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers

municipaux:

En exercice : 29 Présents : 22

Votants: 26

Date de la convocation : Le 10 septembre 2024

**Publication site internet :** Le 6 novembre 2024 Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents :

M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.

Etaient représentées: M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.

Absente: Mme Caroline BRULEY, Mme Stéphanie LUSSIANNA et M. Michel VARRONI.

Délibération n°12 Rapporteur : Mme Marie-Thérèse BERGERET

Objet : Alpage des Regottes – Mise aux normes de la salle de fabrication – Demandes de subventions

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Arlysère, la Ville d'Ugine peut prétendre à un soutien pour l'amélioration des conditions de vie à l'alpage et notamment pour la mise aux normes des salles de fabrication.

L'agriculture de montagne revêt un caractère particulier à Ugine. Il est nécessaire d'offrir aux alpagistes de bonnes conditions de vie et de travail afin de favoriser le maintien et le développement d'activités sur ces territoires pastoraux.

La salle de fabrication de l'alpage des Regottes nécessite aujourd'hui d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes afin de permettre à nouveau, l'installation d'un alpagiste avec transformation laitière.

Cette opération d'ampleur permettra de maintenir une activité pastorale sur cet alpage. Le montant maximum des travaux est estimé à 60 000 € et le démarrage est prévu à l'automne 2024 afin de pouvoir être achevés au printemps 2025.

L'importance des travaux à réaliser nécessite un soutien tout particulier, d'autant plus que les contraintes stratégiques et financières se révèlent importantes.

Au regard des ambitions du projet, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de solliciter le concours de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, du Département de la Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes par l'intermédiaire du PPT Arlysère et de la DDT de la Savoie, à hauteur de 70%, et de tout autre financeur afin de solliciter les subventions les plus importantes possibles.

La commission municipale a examiné le dossier.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté, pour un coût maximum estimé à 60 000 €.
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement rural, les subventions les plus élevées possibles.
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916\_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024 Publication : 20/09/2024



